



Quel recours face à l'absence d'entretien professionnel ?

Par **Patty2**, le **09/01/2019** à **11:26**

Cadre titulaire de la fonction publique territoriale, je n'ai pas eu d'entretien professionnel depuis la création de l'intercommunalité qui m'emploie. J'ai eu une fiche de poste voici 5 ans qui n'a été ni finalisée ni évaluée au fil des années.

La campagne des entretiens pros se termine et je n'ai toujours pas eu de convocation pour un entretien annuel. Nous avons pourtant eu, tous les encadrants, à l'automne, une formation de 2 jours, par le cnfpt, qui précisait l'obligation pour le N+1 d'organiser les entretiens annuels.

Du fait de cette situation, je souhaite effectuer un recours. Je souhaiterais que vous m'informiez sur les démarches à effectuer.

Cordialement

Par **P.M.**, le **09/01/2019** à **15:00**

Bonjour,

S'agissant d'un statut de droit public, je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'établissement, d'une organisation syndicale de la Fonction Publique...

Un recours ne pourrait se faire que devant le Tribunal Administratif...